



**Rapport du Conseil communal au Conseil général**  
concernant  
**la motion du groupe PLRT-PDCT « Pour un centre médical sur le territoire de La Tène »**

Monsieur le président,  
Mesdames, Messieurs,

## **1 Introduction**

Le Conseil communal est conscient, attentif et préoccupé face à la pénurie de médecins dans notre commune ainsi que dans les communes de l'Entre-deux-Lacs et qui s'étend même sur le Littoral. Nous cherchons une solution depuis plusieurs années déjà.

Le présent rapport présente les réflexions du Conseil communal et ses réponses aux questions formulées dans la motion du groupe PLRT-PDCT « Pour un centre médical sur le territoire de La Tène » qui avait été acceptée en séance du Conseil générale le 17 septembre 2020<sup>1</sup>.

## **2 Développement**

Afin d'ouvrir un cabinet médical, 2 à 3 éléments principaux nécessitent d'être mis en place simultanément.

Le premier élément consiste à trouver un médecin motivé et enclin à créer un cabinet, qu'il soit pourvu des compétences requises non seulement en médecine générale mais également en management du cabinet, en ressources humaines et qu'il bénéficie d'un réseau permettant de trouver d'autres médecins désireux d'intégrer le cabinet.

Le deuxième élément repose sur le fait de posséder un local suffisamment grand et bien placé pour les accueillir, par exemple au centre du village ou à proximité des transports en commun, bénéficiant d'un parking.

Le troisième élément est que le bâtiment figure dans le patrimoine financier communal.

En 2015, nous avons réuni presque tous les éléments permettant d'élaborer ce projet qui aurait pu voir le jour dans des locaux adaptés appartenant à une fondation sise à la rue des Couviers, à l'emplacement où se trouvait la chapelle. Au surplus, plusieurs médecins étaient intéressés par le projet. Cependant, le Conseil général a refusé d'entrer en matière pour ne pas interférer dans la gestion d'un dossier privé. La commune devait simplement gérer le changement d'affectation de la zone. De plus, en 2016, le Conseil communal a refusé de soutenir la garantie de 3 ans de loyers que le propriétaire et les médecins sollicitaient, la demande paraissant inappropriée dans le cadre d'un dossier privé, d'autant que le projet ne paraissait pas suffisamment abouti.

Indépendamment de ces premières considérations, il convient de relever que, dans la région, il existe déjà deux cabinets médicaux, le premier situé au Landeron et le deuxième à Gampelen.

Toutefois, selon les statistiques, il existe toujours une pénurie médicale ainsi qu'un manque de relève des médecins de famille pour la région du Littoral-Est : cette région de 18'500 habitants compte des médecins à hauteur de 9 EPT alors qu'elle pourrait en compter 17. Sur le Littoral, qui recense 94'000 habitants, il y a, selon les statistiques, 60.4 EPT de postes en médecine alors que le nombre pourrait s'élever à 87.5 EPT ; il y a donc un déficit de 27.1 EPT (chiffres tirés du service de la santé publique, V. Huguenin-Dumittan).

En avril 2019, la commune de Saint-Blaise a eu la chance de réunir les 2 éléments indispensables et même plus au même moment : une docteure a fait part de ses motivations à créer un cabinet de groupe et un pôle de santé dans le bâtiment de la Rive-de-l'Herbe qui sera dépourvu d'élèves en 2021. Cette docteure dispose toutes les capacités requises ainsi que d'un carnet d'adresses bien rempli. Le bâtiment est idéalement placé et, de plus, propriété de la commune.

<sup>1</sup> La motion est consultation est sur [www.commune-la-tene.ch](http://www.commune-la-tene.ch), [rubrique Politique / Conseil général / Archives](#).

Ce projet est très intéressant pour notre commune car il se situe à quelques encablures. Il sera composé de 4 à 6 médecins (médecine interne générale, pédiatrie, éventuellement gynécologie), ainsi que pour l'accueil de médecins spécialistes (pneumologie, cardiologie, diabétologie, gastro-entérologie, etc.).

Il est également prévu un laboratoire (prises de sang, analyses de base, fauteuils d'injection/perfusion, selon le mode d'un hôpital de jour ouvert aux patients des médecins alentours) et un équipement de petite radiologie.

La Ligue pulmonaire neuchâteloise (LPN) s'installera également dans ce bâtiment.

Le projet s'inscrit en outre dans une volonté de proximité avec la population : le lieu sera ouvert au public, avec une cafétéria et une salle de conférence.

Les travaux sont prévus entre juillet 2021 et l'automne 2022. Néanmoins nous avons entendu dire qu'il y aura du retard et que les nouveaux délais seront vraisemblablement repoussés en 2022-2023.

Ce qui est important dans ce projet, et sera un exemple pour notre commune, est que la commune de Saint-Blaise pourra maintenir le bâtiment dans le patrimoine communal et garder la maîtrise de l'opération de réaffectation du bâtiment en finançant l'entier de l'investissement dont le montant prévu s'élève à 4'600'000 francs. La commune proposera un loyer évalué entre 160.00 et 200.00 francs/m<sup>2</sup>. La seule participation à l'investissement des futurs locataires portera sur les équipements spécifiques aux professions médicales qui seront installés dans le cabinet.

Cependant, même avec ce futur cabinet médical, selon les statistiques, il manquerait dans notre région encore quelques médecins. Afin de combler cette pénurie pour nos habitants, nous pouvons donc continuer de chercher des solutions et être à l'affût de toute opportunité s'offrant à nous, que ce soit dans les futures constructions et les futurs médecins diplômés. Nous avons également demandé, par le biais du Conseil communal de Saint-Blaise, de solliciter cette doctoresse pour qu'elle active ses relations.

Nous pouvons répondre aux questions de la motion comme suit :

- les anciens locaux du service du feu du Bas-Lac ne sont pas adaptés pour un cabinet médical ; nous penchons plutôt pour l'instant à garder la place située devant pour un marché ;
- nous continuerons d'étudier les éventuelles demandes ainsi que les opportunités qui s'offrent à nous mais pour cela il est indispensable que les locaux soient propriété de la commune ;
- nous pouvons toujours le suggérer, cependant ce sont encore les promoteurs ou les gérances qui prennent la décision. Nous avons demandé à la gérance administrant le local à la rue Auguste-Bachelin 1a d'allouer le bail en priorité à un médecin. Pour l'heure, nous n'avons pas reçu de réponse. La garantie de loyer peut être également discutée, mais comme déjà mentionné plus haut, la commune ne l'avait pas accepté ;
- nous ciblons toujours des locaux ou des emplacements disposant de places de parc et avons déposé des demandes dans ce sens aux maîtres d'œuvre mais pour l'heure, aucune opportunité ne se dessine ;
- nous avons déjà rencontré les médecins des régions alentours ainsi que les 2 cabinets et sommes toujours en contact avec les conseillers communaux en charge des dicastères de la santé.

### **3 Conclusion**

En conclusion, nous ne manquerons pas d'étudier toutes les propositions pour accueillir un cabinet médical ou des médecins individuels qui pratiquent principalement la médecine familiale ou la pédiatrie dans laquelle il y a le plus de pénurie.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

La Tène, le 6 avril 2021

LE CONSEIL COMMUNAL